



Assemblée générale

Distr.: Limitée
31 janvier 2002

Français
Original: Anglais

Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption

Première session

Vienne, 21 janvier-1^{er} février 2002

Projet d'ordre du jour provisoire et projet d'organisation des travaux de la deuxième session du Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption, qui se tiendra à Vienne du 17 au 28 juin 2002

Projet d'ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la deuxième session du Comité spécial.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux*.
3. Examen du projet de Convention des Nations Unies contre la corruption, l'accent étant mis en particulier sur les articles [...].
4. Adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa deuxième session.

* L'atelier technique sur la question du recouvrement des avoirs, approuvé par le Comité spécial à sa première session, aura lieu durant une journée au cours de la deuxième session du Comité spécial.

Projet d'organisation des travaux

A. Séance plénière

| <i>Date</i> | <i>Heure</i> | <i>Point</i> | <i>Titre ou sujet</i> |
|--------------------------------------|---|--------------|---|
| Lundi 17 juin | 10 heures-13 heures | 1 | Ouverture de la deuxième session du Comité spécial |
| | | 2 | Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux |
| | | 3 | Examen du projet de Convention des Nations Unies contre la corruption, l'accent étant mis en particulier sur les articles [...] |
| | 15 heures-18 heures | 3 | Poursuite du débat |
| Mardi 18 juin- jeudi 20 juin | 10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures | 3 | Poursuite du débat |
| Lundi 24 juin- mercredi 26 juin | 10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures | 3 | Poursuite du débat |
| Jeudi 27 juin et vendredi 28 juin | 10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures | 3 | Poursuite et clôture du débat |
| | | 4 | Examen et adoption du rapport du Comité spécial sur les travaux de sa deuxième session |

B. Atelier technique

| <i>Date</i> | <i>Heure</i> | <i>Sujet</i> |
|------------------|---|-------------------------------------|
| Vendredi 21 juin | 10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures | Question du recouvrement des avoirs |